

N°2023-10-08

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 22
Date de convocation : 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de La Roche de Glun, régulièrement convoqué, salle du Conseil à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel GOUNON, Maire.

Etaient présents : M. BETTON Richard, M. DELHAUME Patrick, Mme DUCLAUD Nathalie, Mme FAURE Muriel, Mme FAURE Valérie, M. GOUNON Michel, M. GOURDOL Bruno, Mme GUIBERT Frédérique, M. GRANGER Patrick, Mme HUSSON Yolande, Mme JULIEN Sandra, M. MARGIRIER David, M. POUYET Jean-Marc, M. RIMBERT Charles-Henri, M. VALETTE Olivier, M. ZUCHELLO Serge.

Absents représentés : Mme BAUSSERON Alexandra, pouvoir donné à Mme FAURE Muriel
Mme BONHOMME Stéphanie, pouvoir donné à Mme FAURE Valérie
M. GIRANTHON Frédéric, pouvoir donné à M. VALETTE Olivier
Mme PROVO Christiane, pouvoir donné à Mme GUIBERT Frédérique
M. ROMEGOUX Christophe, pouvoir donné à M. GOUNON Michel
M. STRANGOLINO Patrick, pouvoir donné à M. ZUCHELLO Serge

Absente excusée . Mme PLANET Joëlle

M. ZUCHELLO Serge a été désigné comme secrétaire de séance.

2023-10-08 : MOTION : demande à Arche Agglo de lancer très rapidement les études pour la mise en sécurité des cyclistes sur le pont du canal

En 2012, une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) a été réalisée afin d'améliorer la sécurité des cyclistes sur la traversée du canal du Rhône via la RD220A et l'avenue du Vercors à La Roche de Glun.

Il semble aujourd'hui être envisagé de refaire le marquage au sol afin de le rendre plus visible.

Or la commune de La Roche de Glun a déjà rappelé, au département de la Drôme et à Arche Agglo, que ce marquage au sol, s'il avait pu être une solution provisoire intéressante, était loin d'être suffisant pour assurer la sécurité des cyclistes et qu'il convenait de lancer rapidement les études nécessaires à la sécurisation renforcée de ce tronçon qui est fréquenté par de plus en plus de cyclistes, vu qu'il s'intègre dans le tracé de la ViaRhôna.

Il serait fâcheux de devoir attendre qu'un accident grave se produise pour réaliser à la hâte les aménagements nécessaires à une réelle sécurisation de cette voie pour les cyclistes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DEMANDE** à Arche Agglo de réaliser dès que possible l'étude d'opportunité pour un aménagement dédié aux modes doux, que le conseil départemental peut financer à hauteur de 30%.

Le Maire,
Michel GOUNON

